



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la consommation et affaires vétérinaires
 Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
 Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen

Reçu le 20 OCT. 2014 2B



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Service des eaux de Trient
 Administration communale
 Le Gilliod 27
 1929 Trient

Entreprise N° : 33203/16754

Sion, le 17 octobre 2014

RAPPORT D'ANALYSE

V 1 **N° de dossier : 14-VS-39699**

CONTEXTE

But du contrôle : Demande privée / Eau potable / Service des eaux de Trient
 Prélèvement du : 07.10.2014 Effectué par : Service des eaux de Trient Date arrivée : 08.10.2014

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 14-83099 - Trient Village, La Cheneau - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 701 - 01 TRIENT
 Lieu de prélèvement : 5 - Trient village, la cheneau, Trient

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	17.865	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

La teneur en Arsenic dépasse la valeur limite fixée pour l'eau potable dans l'Ordonnance du DFI sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires du 26 juin 1995 (Etat le 1er janvier 2014).

N° d'échantillon : 14-83100 - Forclaz, la cheneau - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 702 - 02 LA FORCLAZ
 Lieu de prélèvement : 2 - Forclaz, la cheneau, Trient

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	14.290	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

La teneur en Arsenic dépasse la valeur limite fixée pour l'eau potable dans l'Ordonnance du DFI sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires du 26 juin 1995 (Etat le 1er janvier 2014).



Rue Prê-d'Amédée 2, Case postale 478 / Postfach 478, 1951 Sion / 1951 Sitten
 Tél. / Tel. 027 606 49 50 Fax 027 606 49 54 e-mail: laboratoire@admin.vs.ch www.vs.ch/scav

N° d'échantillon : 14-83101 - Trient, Tavassière source - Eau de boisson à la source

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	2.082	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83102 - 08 COMPLEXE DU STAND - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 949 - 08 COMPLEXE DU STAND
Lieu de prélèvement : 0 - 08 COMPLEXE DU STAND, Trient

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	<1.500	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83103 - Belle place, geurs - Eau de boisson à la source

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	1.784	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-83104 - Guers, le clou - Eau de boisson à la source

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VS-0324-MOP	Arsenic	µg/L	<1.500	L : max. 10.000

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Emolument : 462.00 CHF (Montant HT)

Dr. Patrick Furrer
Chimiste
Ce rapport a été produit par voie électronique et est valable sans signature

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.